

La sanction de l'usager du secteur médico-social : « le mot et la chose »

CONFÉRENCE DU 24 JANVIER 2020
DE 13H30 À 17H00
À LA FACULTÉ DE DROIT
AMPHITHÉÂTRE ARO6



Vivre ensemble est une force



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

I. Objet de la conférence :

L'objectif est d'échanger sur les différents concepts de sanction sous l'angle des disciplines du droit, de la psychologie et des sciences de l'éducation.

L'idée d'approfondir le sens du terme de sanction fait suite à une réflexion du groupe qualité du Pôle IME MAS de l'AEIM. L'objectif est d'harmoniser les règlements de fonctionnement de plusieurs établissements médico-sociaux.

L'élaboration et le processus de validation des règlements de fonctionnement amènent en effet les professionnels, les usagers et leurs représentants à se questionner sur le sens de cet outil et plus précisément de la sanction en institution.

Dans chaque établissement, service social ou médico-social, doit être élaboré un règlement de fonctionnement qui définit les droits de la personne accueillie et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service. (Article L 311-8 du Code de l'action sociale et des familles).

Le règlement de fonctionnement est établi après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation.

L'article R 311-37 du même code dédié au règlement de fonctionnement précise que les faits de violence sur autrui sont susceptibles d'entraîner des procédures administratives et judiciaires. L'élaboration du règlement de fonctionnement dans les établissements médico-sociaux nécessite donc la clarification du terme de sanction.

Au-delà de l'outil que représente le règlement de fonctionnement : quel est le sens du mot sanction pour les professionnels, pour les usagers ? Quel lien faire avec le projet de la personne accompagnée ?

L'intérêt est de réunir des étudiants du M2 Droit de la santé, des professionnels issus du secteur médico-social, des représentants des usagers afin que soient abordés les apports théoriques et retours d'expériences.

Conférence destinée aux :

Etudiants du M2 Droit de la santé et/ou étudiants de l'Université de Lorraine

Professionnels du secteur médico-social et du sanitaire

Inscription gratuite mais obligatoire :

Inscription à : imeclaudemonet@aeim54.fr

Adresse de la conférence : Faculté de droit, Sciences Economiques et Gestion, 13 Place Carnot 54000 NANCY

Partenaires :

- Laboratoire Institut François Gény, Faculté de droit, Université de Lorraine
- AEIM-Adapei 54



Vivre ensemble est une force



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

II. Programme :

<p>13H30 13H40</p>	<p>Introduction</p>	<p>Bruno PY Professeur de droit privé et Sciences criminelles Université de Lorraine Institut François GénY (IFG) - EA7301</p> <p>Directeur Master 2 Droit de la santé, Directeur DIU de Droit médical, Directeur DU Droit et responsabilités des professions paramédicales, Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy, Université de Lorraine</p>
<p>13H40 14H00</p>	<p>L'idée de sanction éducative :</p> <p>La sanction est un impensé de la réflexion éducative contemporaine. Pratique honteuse, sujet tabou, cette question a été peu explorée ces trente dernières années. La sanction n'est pas vouée à être une tâche noire dans le processus éducatif mais elle peut, sous certaines conditions, en devenir un moment dynamique et positif.</p>	<p>Eirick PRAIRAT Professeur de philosophie et de l'éducation à l'Université de Lorraine et chercheur associé au Groupe de recherche sur l'éthique de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal.</p>
<p>14H00 14H20</p>	<p>De la sanction éducative imposée par le juge :</p> <p>Vers une sanction positive et signifiante dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité en protection de l'enfance</p>	<p>Emilie PFISTER Psychologue clinicienne en AEMO (Action éducative en milieu ouvert).</p> <p>Aida BOURAOUI Éducatrice spécialisée et thérapeute familiale en AEMO</p>
<p>14H20 14H30</p>	<p>Echanges avec la salle</p>	
<p>14H30 14H50</p>	<p>La sanction en gériatrie</p>	<p>Anna KEARNEY-SCHWARTZ Praticien Hospitalier, Service de Gériatrie – Médecine B CHU Nancy BRABOIS</p>
<p>14H50 15H10</p>	<p>Psychiatrie en milieu carcéral: quelles dérives possibles ? Les risques d'une trop grande spécialisation de la psychiatrie.</p> <p>Peut-on administrer des soins psychiatriques aux personnes atteintes de maladie mentale et dans le même temps, leur infliger une sanction pénale ?</p>	<p>Pierre HORRACH Chef de pôle CH Lorquin Service médico-psy régional implanté dans le centre pénitentiaire de Metz/ Département santé mentale et justice.</p>
<p>15H10 15H30</p>	<p>La sanction vécue par les usagers : outil de regulation apprécié ou contesté ?</p> <p>L'avis de deux représentants des usagers membres de CVS de L'IME Georges Finance</p>	<p>Kilian BEL et Eva LINDEBERG Représentants de CVS de l'IME Georges Finance</p>
<p>16H10 16H30</p>	<p>Echanges avec la salle</p>	
<p>16H30 16H50</p>	<p>Conclusion</p>	<p>Julie LEONHARD Maître de conférences Droit privé et Sciences criminelles, Faculté de Pharmacie, Université de Lorraine</p> <p>Institut François GénY (IFG) - EA7301</p> <p>Directrice adjointe Master 2 Droit de la santé, Directrice adjointe DIU de Droit médical, Directrice adjointe, DU Droit et responsabilités des professions paramédicales, faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy, Université de Lorraine</p>